

**COMMUNE
de
LA BERTHENOUX (Indre)**

**Procès-Verbal
Conseil Municipal du 13 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19h00

le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BERTHENOUX,
s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe PATRIGEON, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents :

M. PATRIGEON Philippe, M. BLIN Maurice, Mme POMMIER THEUIL Stéphanie, M. CRUCHON Philippe, Mme LARMIGNAT Marie-Chantal, M. PROTON Philippe, Mme VINET Solange- Marie, M. LABRUNE Emmanuel, Mme PAILLET Sandrine, Mme DE VALLOIS Caroline, M. CENDRIER Hugo

Secrétaire de séance : M. CENDRIER Hugo

Début de séance : 19h00 Fin de séance : 22h15

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 1- Lotissement
 - a. Exercice 2025 : compte financier unique – affectation du résultat
 - b. Budget 2026
- 2- Assainissement
 - a. Demande de subvention – Schéma Directeur d'Assainissement
 - b. Exercice 2025 : Compte financier unique – affectation du résultat
 - c. Budget 2026
- 3- Commune
 - a. Exercice 2025 : compte financier unique – affectation du résultat
 - b. Vote des taux d'imposition 2026
 - c. Crédits de fongibilité
 - d. Budget 2026

Questions diverses

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

DOSSIER 1 : LOTISSEMENT

 **Compte financier unique 2025**

Pour l'année 2025, aucuns travaux ni ventes n'ont été enregistrés sur le budget lotissement.

Au 31/12/2025, il reste deux lots de disponible :

- Lot 2 : 947 m²
- Lot 3 : 846 m²

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	5 000.00 €	0.00 €
Résultat	5 000.00 €	0.00 €

Délibération 2026/023

« **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025

Vu le CFU 2025 de la commune de La Berthenoux - Lotissement

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. BLIN Maurice

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	86 730,58 €	46 378,63 €	133 108,98 €
	Recettes réalisées	€	5 000,00 €	5 000,0 €
	Restes à réaliser	€	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	33 965,15 €	52 765,43 €	86 730,58 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 52 765,43 €	11 387.03 €	-41 378.40 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 52 765,43 €	16 387,03 €	-36 378.40 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 52 765,43 €	16 387,03 €	-36 378,40 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- **APPROUVE** le CFU 2025

- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour copie conforme,

Le président de séance,

Le secrétaire de séance

Maurice BLIN

Hugo CENDRIER »

 **Affectation des résultats 2025**

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section fonctionnement			
Report N-1			11387.03 €
Résultat de l'exercice N	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Résultat à affecter			16 387.03 €
Section investissement			
Report N-1			-52 765.43 €
Résultat de l'exercice N	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résulta à affecter			-52 765.43 €

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/024

« **Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation des résultats,

Vu les résultats figurant au compte financier unique de l'exercice 2025, approuvé:

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section de fonctionnement			
Résultat reporté N-1			11 387.03 €
Résultat de l'exercice	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Résultat à affecter			16 387.03 €
Section d'investissement			
Résultat reporté N-1			-52 765.43€
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat à affecter			-52 765.43 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** les résultats à affecter

Le contenu de cette décision sera repris dans le budget unique de l'exercice 2026.

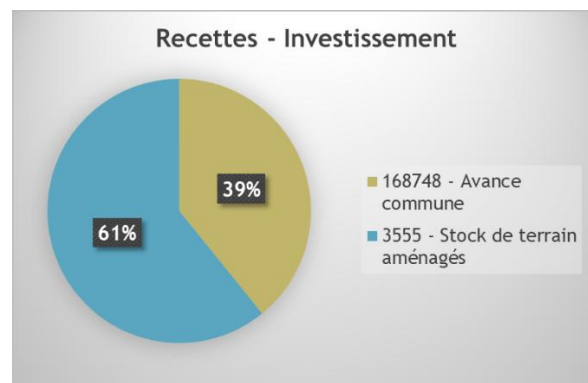
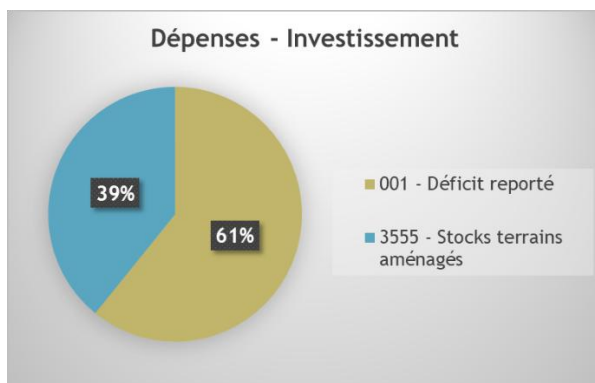
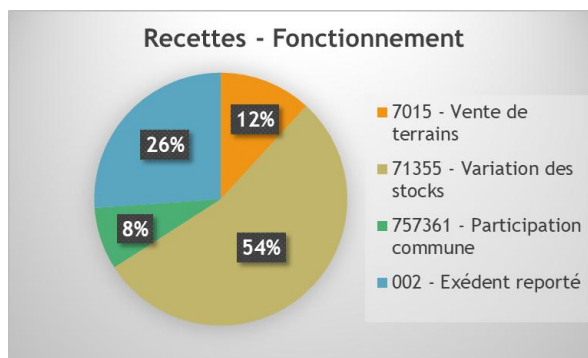
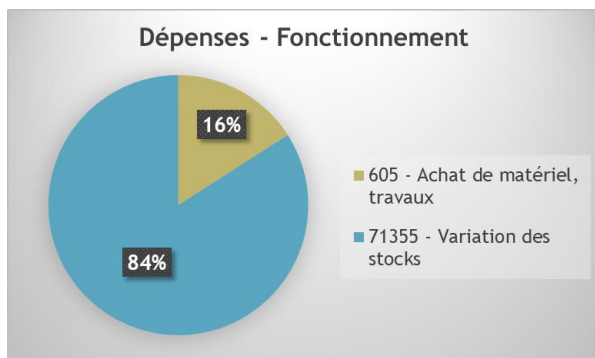
Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

 **Budget 2026**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	62 765.43 €	86 730.58 €
Recettes	62 765.45 €	86 730.58 €



Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/025

« Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 765.45 €	62 765.45 €
Investissement	86 730.58 €	86 730.58 €
Total	149 496.03 €	149 496.03 €

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

DOSSIER 2 : ASSAINISSEMENT

Compte financier unique 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5374.58 €	0.00 €
Recettes	5106.89 €	2027.52 €
Résultat	-267.69 €	2027.52 €

Vote : 10 pour 00 contre

Délibération 2026/026

« Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de La Berthenoux

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. BLIN Maurice

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	43 546.62 €	59 629.12 €	13 175.74 €
	Recettes réalisées	2 027.52 €	5 106.89 €	7 134.41 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	43 546.62 €	59 629.12 €	103 175.74 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	5 374.58 €	5 374.58 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 027.52 €	-267.69 €	1 759.83 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	41 519.10 €	385.72 €	41 904.82 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	43 546.62 €	118 03 €	43 664.65 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	43 546.62 €	118.03 €	43 564.65 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- **APPROUVE** le CFU 2025
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour copie conforme,

Le président de séance,
Maurice BLIN

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Affectation des résultats 2025

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section fonctionnement			
Report N-1			385.72 €
Résultat de l'exercice N	5 106.89 €	5 374.58 €	-267.69 €
Résultat à affecter			118.03 €
Section investissement			
Report N-1			41 519.10 €
Résultat de l'exercice N	2 027.52 €	0.00 €	2 027.52 €
Résulta à affecter			43 546.62 €

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/027

« **Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2025, approuvé ce même jour :

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section d'exploitation			
Résultat reporté N-1			385.72 €
Résultat de l'exercice	5 106.89 €	5 374.58 €	-267.69 €
Résultat à affecter			118.03 €
Section d'investissement			
Résultat reporté N-1			41 519.10 €
Résultat de l'exercice	2 027.52 €	0.00 €	2 027.52 €
Résultat à affecter			43 546.62 €

à l'unanimité, le **Conseil Municipal décide** de reporter au budget de l'exercice 2026 :

- à la section d'investissement : l'excédent d'investissement de 43 546.62 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté »
- à la section d'exploitation : l'excédent d'exploitation de 118.03 € au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté »

Pour copie conforme,

Le Maire
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Demandes de subvention

Dans le cadre de l'étude patrimoniale du réseau d'assainissement, le Maire propose au conseil municipal de :

- retenir le devis de la société IRH pour un montant de 41 793.00 € HT
- déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de L'eau à hauteur de 50 % du montant HT et une autre auprès du Département à hauteur de 25 % du montant HT.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces deux propositions et autorise le maire à effectuer les démarches relatives à ce dossier.

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/028

« **Vu** l'article L2224-8 du CGCT qui stipule que les communes compétentes en matière d'assainissement des eaux usées ont l'obligation d'établir un schéma directeur d'assainissement collectif, comprenant un descriptif détaillé des ouvrages de collectes et de transports des eaux usées (réseau et station d'épuration) et un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement

Vu l'article L2224-10 du CGCT qui précise que le zonage d'assainissement est obligatoire et doit être soumis à enquête publique ; l'objectif du zonage d'assainissement étant de préserver la qualité des milieux récepteurs en choisissant le mode d'assainissement le plus adapté à chaque secteur de territoire de la commune

En application de cette réglementation, Monsieur le Maire propose de programmer la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Indre pour financer cette opération.

Après avoir étudié l'offre du bureau d'étude

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation de l'étude du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune et la réalisation du zonage d'assainissement
- **Valide** l'offre du bureau d'étude IRH 45166 OLIVET pour un montant de 41 793.00 € HT soit 50 151.60 € TTC
- **Décide** d'inscrire les sommes nécessaires au budget assainissement de la commune
- **Sollicite** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Indre au taux le plus élevé possible
- **Définit** le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :
 - Subvention Agence de l'Eau (50 % de 41 793 €)20 896.50 €
 - Département (25 % de 41 793 €)10 448.25 €
 - Fonds propres (25 % de 41 793 €)10 448.25 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

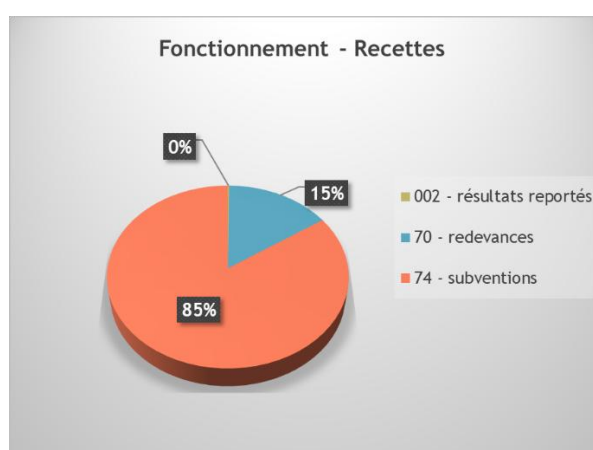
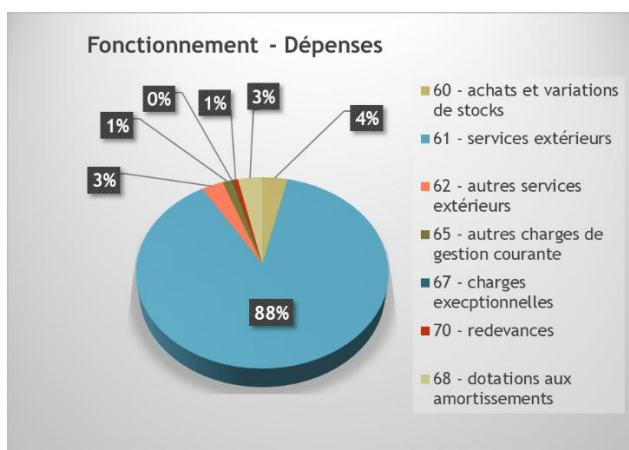
Pour copie conforme,

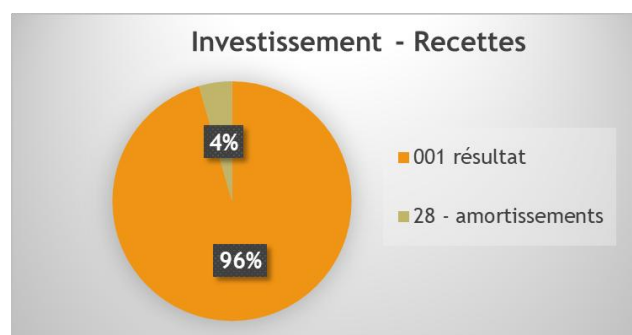
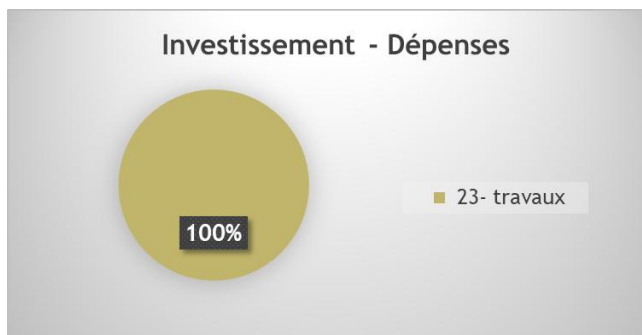
Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Budget 2026

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	59 379.12 €	45 574.14 €
Recettes	59 379.12 €	45 574.14 €





Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/029

« Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59 379.12 €	59 379.12 €
Investissement	45 574.14 €	45 574.14 €
Total	104 953.26 €	104 953.26 €

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

DOSSIER 3 : BUDGET PRINCIPAL

Compte financier unique 2025

	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser au 31/12/2025 (investissement)
Dépenses	397 703.83 €	278 028.95 €	217 025.00 €
Recettes	426 748.38 €	287 377.87 €	249 424.47 €
Résultat	29 044.55 €	9 348.92 €	32 399.47 €

Quelques dépenses réalisées en fonctionnement et investissement :

- Travaux d'agrandissement du commerce et isolation/réaménagement du logement
- Fourniture d'enrobé et de grave
- Cuves des toilettes (école + cantine)
- Blocs de secours (cantine + gîte)
- Broyage/élagages
- Eclairage du sol de l'église
- Aspirateur (école)

Quelques recettes enregistrées en fonctionnement et investissement :

- Subventions départementales

- FCTVA
- Dotations de l'état
- Location logements + gîte, ...

Vote : 10 pour 00 contre

Délibération 2026/030

« **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de La Berthenoux

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. BLIN Maurice

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	589 651.08 €	420 537.98 €	1 010 189.06 €
	Recettes réalisées	287 377.87 €	426 748.38 €	714 126.25 €
	Restes à réaliser	249 424.47 €	0.00 €	249 424.47 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	604 699.89€	741 522.17 €	1 346 222.06 €
	Dépenses réalisées	278 025.95 €	397 703.83€	675 732.78 €
	Restes à réaliser	217 025.00 €	0,00 €	40 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	9348.92 €	29 044.55 €	38 393.47€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 47 051.19 €	320 984.19 €	273 933.00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 37 702.27 €	350 028.74 €	312 326.47 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	32 399.47 €	0,00 €	32 399.47 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-5302.80 €	350 028.74 €	344 725.94 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- **APPROUVE** le CFU 2025
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour copie conforme,

Le président de séance,
Maurice BLIN

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

 **Affectations des résultats 2025**

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section fonctionnement			
Report N-1			320 984.19 €
Résultat de l'exercice N	426 748.38 €	397 703.83 €	29 044.55 €
Résultat à affecter			350 028.74 €
Section investissement			
Report N-1			-47 051.19 €
Résultat de l'exercice N	287 377.87 €	278 028.95 €	9 348.92 €
Résultat à affecter			- 37 702.27 €
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2025			217 025.00 €
Recettes à recevoir			249 424.47 €
			-5 302.80 €
			Couverture en besoin de financement c/1068 5 302.80 €
			Affectation complémentaire en réserve c /1068
			Affectation du solde de l'excédent reporté 344 725.94 €

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/031

« **Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation des résultats,
Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2025, approuvé ce même jour :

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section de fonctionnement			
Résultat reporté N-1			320 984.19 €
Résultat de l'exercice	426 748.38 €	397 703.83 €	29 044.55 €
Résultat à affecter			350 028.74 €
Section d'investissement			
Résultat reporté N-1			- 47 051.19 €
Résultat de l'exercice	287 377.87 €	278 8.95 €	9 348.92 €
Résultat à affecter			- 37 702.27 €
Dépenses engagées non mandatées			217 025.00 €
Recettes à recevoir			249 424.47 €
			- 5302.80 €
			Couverture en besoin de financement c/1068 5 302.80 €
			Affectation complémentaire en réserve c/1068
			Affectation du solde de l'excédent reporté 344 725.94 €

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'affecter au budget principal de l'exercice 2026 :

- A la section d'investissement : **le déficit d'investissement de 37 702.27 € au compte 001 « résultat d'investissement reporté »**
- Au compte 1068 de la section d'investissement **le besoin de financement à hauteur de 5 302.80 €**

- À la section de fonctionnement : **l'excédent de fonctionnement de 344 725.94 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Taux d'imposition 2026

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux de référence 2026	Produits attendus 2026	Taux 2026 proposition	Produits attendus 2026 proposition
Taxe foncière bâtie (TFB)	296 100	36,78%	108 906	37,52	111 097
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	106 300	41,15%	43 742	41,97	44 614
taxe d'habitation "résidence secondai	116 400	15,27%	17 774	15,57	18 123
TOTAL			170 422		173 834
				N-1/N	3 412

Calcul du coefficient de variation proportionnelle 2026 $\frac{173\,834}{170\,422} = 1,020026$

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/032

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025/016 du 10/04/2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.15 %
Taxe d'habitation : 15.27 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.52 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.97 %**
- **Taxe d'habitation : 15.57 %**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Crédits de fongibilité

Le maire rappelle que le conseil municipal doit fixer le taux de fongibilité de crédits pour l'année 2026 permettant ainsi à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

A l'unanimité, le conseil fixe le taux de fongibilité à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/033

« Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité est passée à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le maire précise que cette nomenclature prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un dispositif suffisant, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Fixe** le taux de fongibilité de crédits à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections
- **Autorise** le Maire à signer tous documents ou acte administratif relatif à cette affaire

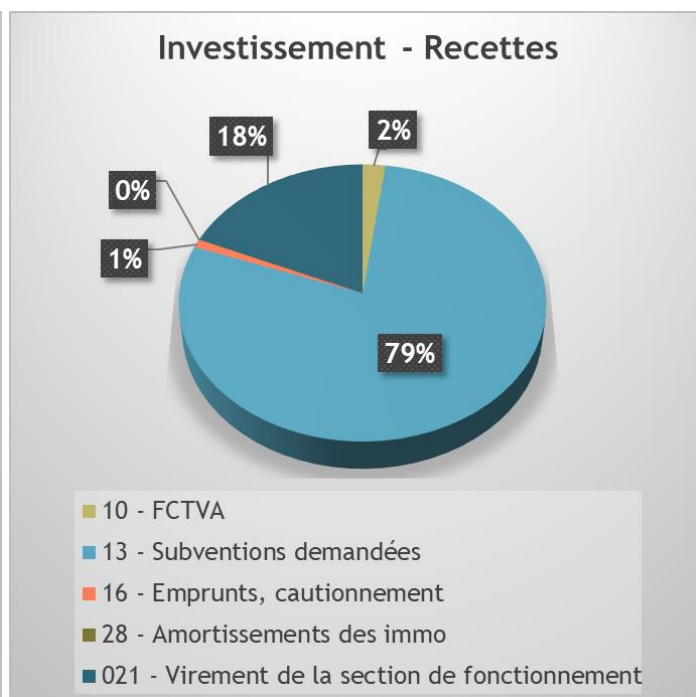
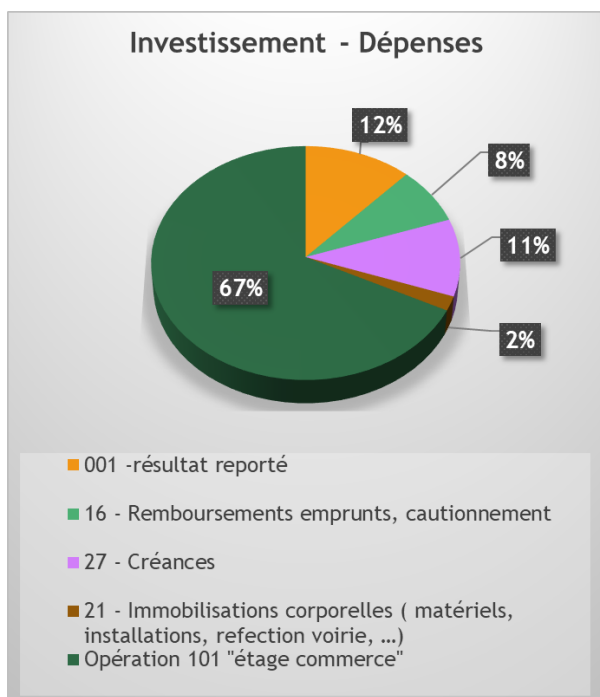
Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

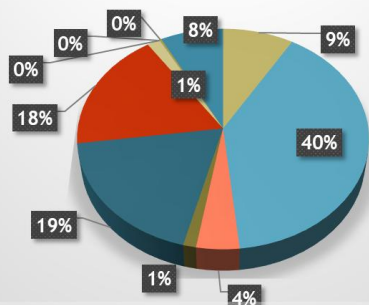
Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Budget 2026

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	770 819.94 €	770 819.94 €
Recettes	317 992.42 €	317 992.42 €

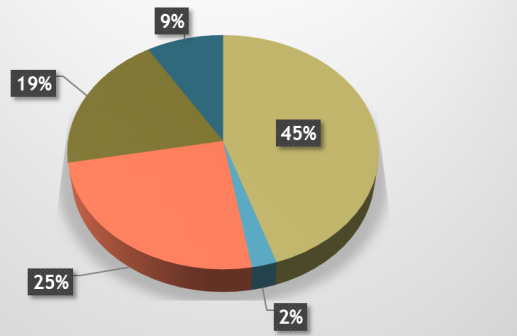


Fonctionnement - Dépenses



- 60 - Achats: eau, électricité, fournitures (produits, administratives, voirie, livres, ...)
- 61 - Entretiens et réparations, locations matériels, assurances, ...
- 62 - Timbres et téléphone, cérémonies, annonces journaux, cotisations...
- 63 - Impôts locaux
- 64 - Frais liés au personnel: paies, urssaf, cdg, cnfpt, assedic ...
- 65 - Indemnités élus, cotisations (sdis, sdei, rpi, sivu,...), subv associations
- 66 - Intérêts réglés à l'échéance
- 67- Titres annulés
- 68- Dotations amortissement
- 73 - Dégrèvement taxes
- 023 - Virement à la section d'investissement

Fonctionnement - Recettes



- 002 - Résultats antérieurs reportés
- 70 - Concessions cimetièrre, taxe de pâturage, régies (bibliothèque, gîte, pêche), indemnités La Poste, ...
- 73 - Taxes : foncières, habitations, ...
- 74 - Dotations
- 75 - Revenus immeubles (terrains agricoles et logements)

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/034

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés adopté en date du 16 janvier 2026 annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 16 janvier 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

Article 1 : la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026

Article 2 : un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 6.30 €

Article 3 : la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2026.

Article 4 : un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit 317.06 €

- **Article 5** : ces sommes seront versées au compte du département

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

Vote : 11 pour 00 contre

Délibération 2026/035

« Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	770 819.94 €	770 819.94 €
Investissement	317 992.42 €	317 992.42 €
Total	1 088 812.36 €	1 088 812.36 €

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER »

QUESTIONS DIVERSES

- + Lecture du rapport de la SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration
- + Logement F5 : une estimation est en cours pour connaître la valeur du bien. Afin de pouvoir le remettre à la location, il est envisagé de baisser le loyer.
- + Lecture du courrier d'un administré qui souhaite avoir plus d'information sur plusieurs sujets (salaire du personnel, coût de divers travaux, état de bâtiments privés...) et lecture de la réponse qui lui a été adressée.
- + Agenda :
 - o 15 avril : lecture d'une œuvre de George Sand – 19h00 Médiathèque
 - o 19 avril : Marche du cœur organisée par l'association sports animations
 - o 08 mai : cérémonie – rassemblement 10h15 devant la mairie

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Hugo CENDRIER